



COMPTE RENDU SOMMAIRE de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du VENDREDI 18 MARS 2011

L'an deux mille onze, le vendredi 18 mars, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-LAURENT-sur-SAONE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre PAGNEUX, Maire.

Présents : M. PAGNEUX, Maire ; Mme DRILLIEN, Adjointe M. BRESSION, Adjoint
Mmes COURTIN, DOUSSOT, GAULTIER et SULPICE, Conseillères
Municipales
MM.BARBOSA, FRADET, PUGEAUT et SAUVAGEON, Conseillers Municipaux.

Excusés : Monsieur Michel GUENIN, Conseiller Municipal, qui donne procuration à Monsieur PAGNEUX, Maire.

Mmes BALLY et BOYAT, Conseillères Municipales.

MM. FEREY, LEBLANC et RUZ, Conseillers Municipaux.

Monsieur PUGEAUT est élu secrétaire de séance.

=====

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 10 décembre 2010 est adopté à l'unanimité.

=====

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,**

• **Compte-rendu du Maire selon l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Prend acte des décisions dont le détail suit, prises en application de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et la délibération du Conseil Municipal en date du 14 mars 2008,

Droit de préemption urbain

- Monsieur David THEVENET : parcelle A 273 ; 174 rue de la résistance et 77 rue de la prairie ; 714 m².
- SEMCODA : parcelles A 656 et 657 ; rue Henri IV ; 2366 m².
- M. et Mme SUFFYS : parcelles A 680, 682, 684 et 686.
- M. RIGAUD : parcelle A 541 ; rue Henri IV ; 1 a 7 ca.
- COMM VII : parcelle A 136 ; 136 rue belle dumont ; 2 a 62 ca.

RENONCE A SON DROIT DE PREEMPTION URBAIN

• **Liste des marchés publics conclus en 2010**

PREND CONNAISSANCE de la liste des marchés conclus en 2010.

• **Cotisations 2011**

DECIDE de verser les cotisations suivantes :

Associations des Maires : 251,45 € ; C.A.U.E. : 100,00 € ; S.P.A. Mâcon : 1.053,60 € ; Syndicat d'Electricité de l'Ain : 17,56 €

DIT que les crédits sont prévus au compte 6281 du budget primitif 2011.

• **Subventions 2011**

DECIDE de verser une subvention aux Sociétés et Associations suivantes :

Associations	Montant 2011
Amicale Boule St Laurentine	50,00
Rex Club Athlétic	300,00
Les Sauveteurs	1.200,00
CLEM	11.000,00
Sou des écoles	1.200,00
Sou des écoles (animation des classes)	305,00
Sou des écoles (piscine)	240,00
Sou des écoles (aviron)	140,00
Sou des écoles (subv. except. Carnaval)	50,00
Foot	1.200,00
ADAPEI	215,00
P.E.P.01	25,00
A.F.M.	45,00
Centre régional Léon Bérard	45,00
Comité contre maladies respiratoires	45,00
UNICEF	45,00
Restos du Cœur 71	60,00
NAFSEP	45,00
S.O.S. Muciviscidose	45,00
Secours Catholique	80,00
M.N.T. section de l'Ain	927,15
Banque Alimentaire de l'Ain	90,00
UDAF 01	45,00
TOTAL GENERAL	17.397,15

• **Indemnité de gardiennage de l'église**

Avec 1 vote contre,

DECIDE de verser la somme de 118,03 euros par an à Monsieur le Curé, qui s'occupe de la Paroisse de Saint-Laurent-sur-Saône, chargé du gardiennage de l'Eglise.

Cette dépense sera imputée au compte 6282 du budget 2011.

• **Demande de subvention : entretien des orgues de l'église de Saint-Laurent**

ACCEPTE le contrat annuel pour l'entretien de l'orgue de l'Eglise de Saint-Laurent-sur-Saône, proposé par l'entreprise CHANON d'un montant de 704,60 euros.

DECIDE de solliciter une subvention auprès de la Direction Régionales des Affaires Culturelles.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires.

• **Personnel municipal : prime de fin d'année**

FIXE la prime de fin d'année versée au personnel municipal à 11.400,00 euros.

DIT que cette somme sera inscrite au compte 6411 du budget 2011.

• **Remplacement des chaudières de la Mairie : signature du marché**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces constituant le marché relatif au remplacement des chaudières de la Mairie avec l'entreprise GUERIN située à la Chapelle de Guinchay, pour un

montant de 75.715,92 € H.T., soit 90.556,24 € T.T.C.

DIT que les dépenses correspondantes seront imputées au budget 2011 sur l'opération 077.

• **Remplacement des chaudières de la Mairie : demande subvention de l'état**

DECIDE de solliciter une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) dans le cadre du remplacement des chaudières de la Mairie.

AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes les démarches correspondantes.

• **Compte administratif et compte de gestion 2010 - Commune**

M. PAGNEUX, Maire, sort et laisse la présidence de la séance à Mme DRILLIEN, 1^{ère} Adjointe.

ADOpte le compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2010 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

M. PAGNEUX, Maire, revient.

• **Affectation des résultats - Commune**

DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement qui s'élève à 607.712,02 € comme suit :

- 277.443,06 € section d'investissement (titre de recette à émettre au compte 1068)
- 330.269,02 € section de fonctionnement.

• **Impôts locaux : vote des taux**

DECIDE de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2011 comme suit :

	TAUX 2010	TAUX 2011
T.H.	10.70	10.70
F.B	14.62	14.62
F.N.B.	49.89	49.89

• **Budget primitif 2011 - Commune**

ADOpte le budget primitif 2011 arrêté comme suit :

	DEPENSES - RECETTES
FONCTIONNEMENT	1.279.509,00 €
INVESTISSEMENT	752.492,06 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat d'assurances VILLASSUR avec GROUPEAMA concernant les dommages aux biens, responsabilités et protection juridique.

DIT que ce contrat prendra effet au 1^{er} avril 2011.

• **Compte administratif et compte de gestion 2010 - Assainissement**

ADOpte le compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2010 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

• **Affectation des résultats - Assainissement**

DECIDE L'AFFECTION des résultats suivante :

- 59.174,64 € d'exploitation, report en fonctionnement au compte 002
- 38.838,39 € en investissement, report en investissement au compte 001

• **Budget primitif 2011 – Assainissement**

ADOpte le budget primitif 2011 arrêté comme suit :

SECTION	Dépenses - Recettes
EXPLOITATION :	105.937,64 €
INVESTISSEMENT :	49.644,39 €

• **Compte administratif et compte de gestion 2010 – Local commercial**

ADOPTE le compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2010 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

• **Affectation des résultats – Local commercial**

DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement qui s'élève à 18.651,25 € comme suit :

- 14.842,20 € section d'investissement (titre de recette à émettre au compte 1068)
- 3.809,05 € section de fonctionnement.

• **Budget primitif 2011 – Local commercial**

ADOPTE le budget primitif 2011 arrêté comme suit :

	DEPENSES - RECETTES
FONCTIONNEMENT	22.309,05 €
INVESTISSEMENT	24.842,20 €

• **Marché du samedi matin : tarifs**

DIT que, pour l'année 2011, le tarif d'emplacement des commerçants non sédentaires fréquentant le marché le samedi matin est fixé à 12,70 euros le mètre linéaire par an.

• **Travaux rue de la Levée : signature du marché**

AUTORISE le Maire à signer les pièces constituant le marché relatif aux travaux rue de la Levée avec l'entreprise AXIMA de Charnay-lès-Mâcon pour un montant de 53.674,97 € H.T., soit 64.195,26 € T.T.C.

DIT que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget 2011 sur l'opération 078.

• **Location logement communal situé 210 place de l'église : signature bail**

DECIDE de louer le logement de type 4 situé 210 place de l'église à Madame Yvette DUROCHAT ;

RAPPELLE la délibération en date du 29 octobre 2010 qui fixait le montant du loyer à 590 euros mensuels ;

DIT qu'une caution correspondant à 1 mois de loyer sera versée à l'entrée dans l'appartement ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bail correspondant.

• **Désignation d'un Agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité – A.C.M.O.**

DESIGNE Madame Nathalie CHEVRAU, Secrétaire Générale de la Mairie de St Laurent-sur-Saône, en tant qu'Agent Chargé de la Mise en Œuvre des règles d'hygiène et de sécurité.

• **Communications et informations diverses**

✓ Le SICTOM du Mâconnais propose des visites du centre de tri de Rillieux la Pape : mardi 29 mars ou vendredi 22 avril.

✓ Courrier de Monsieur Joseph MITTON : stationnement bateau sur face nord interne du ponton de St Laurent

✓ Commission du CCAS : lundi 4/4/2011 à 18 h 30

✓ Choix du tableau d'affichage électronique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h 40

Le Maire
J.P. PAGNEUX